

**Société suisse des
ingénieurs et des architectes**

Sia Norme **230**
Edition de 1979

Remplace la norme 144 (1964)

Constructions métalliques

Prestations et fournitures

Table des matières

	page
0	Domaine d'application 4
0 1	Délimitation..... 4
0 2	Autres normes à observer 4
1	Projet 4
2	Soumission 4
2 1	Documents de soumission 4
2 2	Prix indicatifs 5
2 3	Série de prix 5
3	Offre 5
3 1	Bases de l'offre 5
3 2	Indications spécifiques 5
3 3	Prestations incluses dans les prix de l'offre..... 6
3 4	Prestations non comprises dans les prix de l'offre 6
4	Plans et dessins d'atelier 7
5	Transports 7
6	Montage 7
7	Métrés et décompte 8
8	Réception, passage des profits et risques 8
9	Variation des salaires et des charges, et des prix des matériaux 9
10	Conditions de paiement 9
10 1	Acomptes 9
10 2	Autres conditions de paiement..... 9
10 3	Garantie..... 9
11	Programme des travaux et délais 10
12	Modifications et écarts de quantités 10
<hr/>	
Annexe 1	
Recommandations pour les métrés 11	11
Annexe 2	
Exemple de calcul de variation de prix en fonction de l'évolution des salaires et des charges, et des prix des matériaux..... 12	12
Annexe 3	
Publications 14	14
<hr/>	
Entrée en vigueur 16	16

**Membres de la commission S.I.A. 230 «Constructions métalliques:
Prestations et fournitures»**

Président:	P. Preisig, ing. S.I.A., Vevey	Représentant de: Centre suisse de la construction métallique (CSCM)
Vice-président:	O. Schuwerk, ing. S.I.A., Thalwil	Organes fédéraux de la construction
Membres:	B. Besuchet, ing. S.I.A., Yverdon E. Esser, ing. S.I.A., Bâle H. R. Fiechter, Nyon A. Kugler, ing. S.I.A., Winterthour W. Stadelmann, ing. S.I.A., St-Gall P. de Weck, ing., Lausanne	Bureau d'ingénieurs, S.I.A. 161 CSCM CSCM Maîtres de l'ouvrage CSCM, S.I.A.118 Maîtres de l'ouvrage

Entrée en vigueur

La présente norme S.I.A. 230 «Constructions métalliques: Prestations et fournitures» entre en vigueur le 1^{er} mai 1979. Elle remplace la norme S.I.A. 144 «Conditions et mode de métré de la charpente métallique dans le bâtiment» du 29 juin 1964.

Décision de l'assemblée des délégués du 25 novembre 1978 à Berne

Pour le Comité central
Le président: A. Realini
Le secrétaire général: U.Zürcher

Acceptation

Centre suisse de la construction métallique (CSCM), le 8 mars 1979
